

CHARTRE ÉTHIQUE

Du Groupe Burban Palettes

livraison sécurité
agences amélioration
responsable concurrence attentes
activités culture biodiversité réactivité égalité
pérennité revalorisation économie humain
échanges ressources circulaire service
délais précision burban processus offre
logistique formation engagements recyclage demande
respect environnement ambitieux critères
social comité communication confiance groupe
déchets informatique écoute préservation santé
société facturation rse éthique prévention intégrité
suivi réemplois réglementations conformité
hygiène partenaires confidentialité
qualité fournisseur négociation
histoire collaborateur normes
contrat reboisement
client

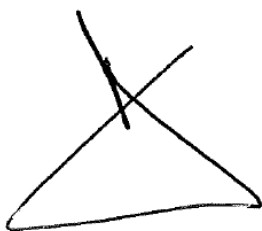


« Travailler avec Burban Palettes, c'est choisir une entreprise « propre », animée de valeurs éthiques, qui place au rang de ses priorités la satisfaction client, le respect de ses engagements et de ses obligations, la réduction de son empreinte environnementale et le bien-être de ses collaborateurs.

Cette transparence est source de confiance, de performance et d'attractivité. Entre actions et projets, notre politique RSE continue de s'enrichir jour après jour, en entraînant l'écosystème Burban vers une économie plus durable et vertueuse. Nous avons tous à y gagner. »

Didier Burban

Président Directeur Général



Frédéric Piedallu

Secrétaire CSE et CSSCT



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	4
I. POLITIQUE ÉTHIQUE DES RELATIONS D’AFFAIRES	6
A. LES FONDEMENTS DE LA RELATION À LONG TERME : LOYAUTÉ, RESPECT MUTUEL, INTEGRITÉ	
B. DES RELATIONS CLIENTS SINCÈRES, RESPECTUEUSES ET DURABLES	6
C. ADHÉSION AUX POLITIQUE ET LOI ENCOURAGEANT UNE CONCURRENCE LOYALE	7
D. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D’INFLUENCE.....	8
E. CONFLIT D’INTERÊT	10
F. TRANSPARENCE ET CONFIDENTIALITÉ	10
G. SIGNALEMENT DES INFRACTIONS	11
II. POLITIQUE HYGIÈNE SÉCURITE ENVIRONNEMENT.....	13
A. POLITIQUE	13
1. VEILLER A L’INTÉGRITÉ DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS	13
2. RESPECTER L’ENVIRONNEMENT ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ	13
B. CHARTE ENVIRONNEMENTALE.....	14
III. POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES.....	16
A. POLITIQUE	16
1. PRINCIPES	16
2. RELATIONS ET ATTENTES RÉCIPROQUES.....	17
3. RÉFÉRENCIEMENT D’UN FOURNISSEUR.....	17
4. APPELS D’OFFRES (SERVICE ACHATS / DIRECTION).....	18
5. ÉTHIQUE	19
B. CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES.....	19
IV. POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES.....	22
A. RESPECTS DES RÈGLEMENTS, CONVENTIONS ET TRAITÉS INTERNATIONAUX.....	23
B. RESPECT DES FEMMES ET DES HOMMES	23
C. COMMUNICATION ET TRANSPARENCE	24
D. SANTÉ ET SÉCURITÉ	24
E. L’ÉQUILIBRE ENTRE VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE	25
F. VALORISATION DE LA DIVERSITÉ	25
G. VALORISATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES POTENTIELS	25
H. LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE HARCÈLEMENT.....	26
LANCEUR D’ALERTE	28

PRÉAMBULE

Cette charte a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du Comité d'Éthique du Groupe Burban Palettes Recyclage.

Dans le cadre de sa politique RSE et de sa démarche d'amélioration continue, le Groupe Burban Palettes Recyclage a décidé de créer un Comité d'Éthique. Il interviendra sur l'ensemble des dimensions relevant à l'éthique et à la déontologie. Ainsi, il sera amené à mettre en place des Chartes, veiller à l'application des principes et valeurs, répondre aux interrogations, traiter les alertes...

Le Comité d'Éthique sera composé de 5 membres titulaires. Ils seront désignés dans les services suivants : Informatique, Commerce, Achat, HSE et RH. L'objectif étant une mixité des services afin de respecter une représentativité équilibrée des services. Selon les besoins, le Comité d'Éthique pourra inviter des experts métiers ou référents de l'entreprise aux réunions (ex : référent harcèlement).

Pour des raisons évidentes de déontologie, les membres titulaires et les invités devront respecter une discrétion absolue sur l'ensemble des informations en leur possession du fait de leur rôle au sein de l'entreprise. Ainsi, ils s'engagent à ne divulguer aucune information. Tout manquement à cette règle sera constitutif d'un motif réel et sérieux d'exclusion et pourra engendrer des sanctions disciplinaires.

Afin d'assurer leur rôle, les membres du Comité d'Éthique se réuniront une fois par trimestre afin d'échanger sur leur domaine d'action. Des réunions extraordinaires pourront être mises en place en cas d'alerte. Les collaborateurs de l'entreprise pourront prendre connaissance des membres et des moyens de communication par voie d'affichage. Les partenaires commerciaux pourront également contacter le Comité, grâce à la communication de l'adresse mail dans les fiches d'ouvertures de compte.

Le Comité d'Éthique est dénué de toute forme juridique. Il aura pour but de garantir le respect des valeurs et des politiques du Groupe ainsi que de mettre en place des réflexions en matière d'éthique et de déontologie. Il pourra être amené à conseiller la Direction dans ces domaines d'intervention.





POLITIQUE ÉTHIQUE DES RELATIONS D’AFFAIRES DU GROUPE BURBAN PALETTES

I. POLITIQUE ÉTHIQUE DES RELATIONS D’AFFAIRES

A. LES FONDEMENTS DE LA RELATION À LONG TERME : LOYAUTÉ, RESPECT MUTUEL, INTEGRITÉ

Le Groupe BURBAN PALETTES tient à développer des relations honnêtes, claires, et de long terme avec ses clients, fournisseurs et partenaires. Nous prôtons l'équité et la transparence dans nos relations avec nos partenaires, les respectons, et favorisons des pratiques de libre concurrence, tout en luttant activement contre les conflits d'intérêts et la corruption sous toutes ses formes.

Chaque collaborateur doit prendre connaissance de cette politique, s'engager à la respecter dans le cadre de ses activités et se conformer aux lois et réglementations en vigueur.

Le respect de cette politique est primordial, non seulement pour l'efficacité et la pérennité des activités de notre Groupe mais également pour la poursuite de nos projets industriels et commerciaux.

Tous nos partenaires, clients, ou fournisseurs doivent pouvoir avoir confiance en notre attachement à nos valeurs et à notre éthique d'entreprise.

Totalement intégrée dans l'ADN de BURBAN PALETTES, l'éthique des relations d'affaire est la responsabilité de tous et cette politique doit pouvoir aider chaque collaborateur à agir avec intégrité et le guider et le conforter dans ses choix au quotidien. Chacun doit pouvoir anticiper les risques liés à son rôle et à ses responsabilités. Cette politique doit permettre à chacun de s'interroger sur l'attitude à adopter dans d'éventuelles situations potentiellement sensibles, pouvant être rencontrées dans les relations internes comme externes.

BURBAN PALETTES souhaite que chaque collaborateur puisse observer dans cette politique, le reflet de ses valeurs et engagements, qu'il s'y réfère en toute circonstance afin de guider ses choix et ses actes pour ainsi contribuer efficacement et sainement aux ambitions de la société.

Ce document n'a pas la prétention d'être exhaustif et ne contient pas la réponse à chaque situation susceptible d'être rencontrée, ainsi chaque collaborateur est invité à interroger son supérieur hiérarchique au moindre questionnement ou doute quant à la bonne attitude à adopter.

B. DES RELATIONS CLIENTS SINCÈRES, RESPECTUEUSES ET DURABLES

Chaque collaborateur contribue à la qualité de la relation client. Le Groupe BURBAN PALETTES privilégie une bonne cohésion d'équipe. La motivation de nos salariés est le meilleur moyen pour offrir un service client de qualité. Particulièrement valorisé, l'esprit d'équipe repose sur un dialogue ouvert et constructif qui renforce la cohésion.

ÊTRE DIGNE DE LA CONFIANCE DE NOS CLIENTS :

Le Groupe BURBAN PALETTES est très attentif à la qualité et à la sincérité du dialogue commercial qui se doit d'être fiable, authentique, et professionnel. Il est demandé aux collaborateurs d'adopter un comportement loyal et de faire preuve d'équité et d'impartialité lors des négociations.

BURBAN PALETTES exige de l'ensemble de ses collaborateurs et notamment de ses commerciaux:

- L'écoute et le Respect des engagements et des promesses.
 - la disponibilité et la réactivité aux demandes clients.
 - la personnalisation et la qualité des réponses apportées aux clients.
 - Le Respect stricte des propriétés intellectuelles et des informations confidentielles de ses clients.
- La Société privilégie l'interaction humaine pour une expérience client réussie.

En effet, La communication digitale occupe une place prépondérante dans la relation avec la clientèle mais l'interaction humaine reste néanmoins essentielle dans l'expérience client. BURBAN PALETTES tient à ce que ses clients voient leurs demandes faire l'objet d'un traitement humain et personnalisé.

Conformément à ses valeurs, le Groupe BURBAN PALETTES s'oblige à honorer ses engagements contractuels et à respecter ses accords commerciaux qu'ils soient écrits ou oraux.

C. ADHÉSION AUX POLITIQUE ET LOI ENCOURAGEANT UNE CONCURRENCE LOYALE

Notre intérêt est de travailler dans un secteur où les pratiques commerciales jouissent d'une bonne réputation. Conscients que notre intégrité renforce la confiance de nos partenaires quels qu'ils soient, nous nous attachons à agir de façon responsable dans la gestion de nos affaires en nous conformant aux lois et règles relatives au droit de la concurrence.

Nous souhaitons une concurrence commerciale loyale par tous les acteurs du marché et appliquons ce précepte à notre propre organisation en interdisant à nos collaborateurs tout comportement portant préjudice à la libre concurrence, engageant le Groupe et sa réputation.

SONT INTERDITS :

- Au-delà des ententes illicites formalisées, toute participation à des pourparlers officiels ou officieux avec des concurrents au cours desquels serait notamment abordés la stratégie tarifaire dans le cadre d'appels d'offres.
Les politiques commerciales et les prix doivent être fixés de manière autonome et indépendante et ne doivent jamais faire l'objet d'un quelconque accord, formel ou informel, direct ou indirect, avec des concurrents ni avec aucune entité tierce.
- L'utilisation de moyens déloyaux ou illicites afin de recueillir des informations utiles à l'obtention de marchés ou de contrats
- L'abus de position dominante dans la négociation des contrats
- La diffamation ou le dénigrement abusif d'un concurrent.

Aucune action de la Société ne doit empêcher, restreindre ou fausser la concurrence, ainsi, tout collaborateur est tenu de connaître et de s'approprier les préceptes de la politique de BURBAN

PALETTES en matière de concurrence et d'en appliquer les principes dans le cadre de ses activités professionnelles.

Les commerciaux et managers commerciaux, plus particulièrement exposés, sont soumis à un rappel des règles de bonne conduite à chaque entretien professionnel.

D. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

Le Groupe BURBAN PALETTES considère la corruption comme un problème majeur pour une entreprise car elle nuit gravement aux affaires en général. La société refuse la corruption ou le trafic d'influence sous toutes ces formes.

DÉFINITIONS :

La corruption désigne le fait d'offrir, de proposer, de donner, de demander ou d'accepter un avantage, quelle qu'en soit sa valeur ou sa forme, en échange de la réalisation ou abstention de la réalisation d'une action qui relève ou qui est facilitée par les fonctions de son bénéficiaire.

La forme la plus courante de la corruption est le versement ou la perception de pots de vins (cadeaux, sommes d'argent, services ou avantages divers...) à une personne ou de la part d'une personne pour que cette dernière accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte lié à sa fonction (très souvent, obtenir ou conserver un marché).

Le trafic d'influence est un comportement proche de celui de la corruption. En revanche, la finalité n'est pas l'accomplissement ou l'abstention d'un acte, mais l'abus d'une influence réelle ou supposée, afin d'obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision ou action favorable.

Ces comportements sont illicites et sont considérés comme des délits qui sont punis pénalement. En France, les individus qui commettraient des actes de corruption encourent des peines pouvant atteindre 10 ans d'emprisonnement et 1 000 000€ d'amende.

Pour les sociétés, les sanctions peuvent être portées au quintuple ou 10 fois le montant de l'avantage tiré du produit de l'infraction.

ENGAGEMENT :

Le Groupe BURBAN PALETTES s'engage à exercer l'ensemble de ses activités en parfaite conformité avec les normes juridiques et éthiques applicables en France et à l'international, desquelles elle reconnaît avoir une connaissance pleine et entière, ainsi qu'à adopter une attitude professionnelle et intègre dans l'ensemble de ses activités.

Nous imposons à l'ensemble de nos collaborateurs et partenaires de respecter ces engagements auxquels tout manquement pourrait gravement compromettre la réputation et la réussite de la Société dans la conduite de ses activités.

BURBAN PALETTES demande à son personnel d'éviter toute situation qui pourrait conduire à ce que son objectivité, indépendance ou jugement soit compromis, ou puisse paraître compromis aux yeux de tiers, par une divergence entre ses intérêts personnels et ses fonctions.

La Direction communique des règles claires auprès de ses employés et plus particulièrement auprès des collaborateurs du service commercial, naturellement plus exposés, afin d'éviter des situations et des comportements à risque, dont les principales sont :

- **Les cadeaux aux clients ou partenaires** doivent être de valeurs raisonnables et symboliques. Il s'agit par exemple, de cadeaux publicitaires de faible valeur édités et fournis par BURBAN PALETTES, ou de petits cadeaux éventuels de fin d'année, toujours fournis par l'entreprise, et dont la valeur ne dépasse pas quelques dizaines d'euros et jamais plus de 100 euros (calendriers, goodies, boites de chocolats...).

- **Les invitations au restaurant de clients ou partenaires** sont encouragées afin de respecter les règles d'accueil et de savoir-vivre traditionnelles, mais doivent être effectuées dans des restaurants traditionnels locaux de bon niveau, sans plus. Les notes de frais sont scrupuleusement contrôlées par la Direction.

- Accepter des invitations au restaurant de la part de clients doit rester dans le même cadre et être réciproque : le client qui visite BURBAN PALETTES est invité par BURBAN PALETTES, et celui-ci invite le personnel de BURBAN PALETTES lorsque celui-ci le visite.
- Il est aussi interdit aux employés de recevoir de la part des clients ou partenaires tout cadeau ou avantage sortant des limites fixées ci-dessus.
- Les cadeaux de fin d'année reçus des clients et partenaires sont tirés au sort ou partagés entre les salariés de l'entreprise.

D'une façon générale, toute invitation, ou tout cadeau proposé ou reçu doit rester dans le cadre de la relation commerciale ou professionnelle courtoise, et ne pas pouvoir, par sa valeur ou son caractère exceptionnel, induire une quelconque obligation pour la personne qui le reçoit.

Tout employé pouvant se trouver exposé à un risque de corruption, ou s'interrogeant à ce sujet, doit prendre immédiatement conseil auprès de sa hiérarchie et ne pas rester seul dans sa prise de décision.

Afin d'éviter à son personnel toute potentielle situation à risque, l'entité BURBAN PALETTES a été une des premières sociétés de la profession à proscrire toute possibilité de transaction en espèce au sein de son organisation. De plus, les services et produits commercialisés par le Groupe sont exclusivement réservés aux professionnels ; toute transaction avec des particuliers est empêchée par notre système informatique et nos processus internes.

Le Groupe BURBAN PALETTES vise des standards élevés de maîtrise des processus afin que chaque collaborateur soit contraint de respecter de manière rigoureuse les procédures, instructions de travail, modes opératoires et habilitations en vigueur.

Les demandes d'ouvertures de comptes clients ou fournisseurs toute France sont centralisées en un seul service au siège social et scrupuleusement encadrées par une procédure sécurisée, en proximité du service comptable.

Cette organisation permet de réguler le fonctionnement et le développement de chaque transaction de manière à garantir la légitimité, l'autorisation, l'adéquation, la cohérence, et la traçabilité de chacune d'entre elles.

Rapidement identifiés, Les éventuels non-respects des procédures compromettent les relations de confiance de la société avec ses partenaires et sont naturellement sanctionnés.

Les commerciaux et managers commerciaux, plus particulièrement exposés, sont soumis à un rappel des règles de bonne conduite à chaque entretien professionnel.

E. CONFLIT D'INTERÊT

Les décisions commerciales du Groupe doivent être prises en faisant preuve d'un jugement objectif, indépendant des intérêts personnels du collaborateur quel que soit son poste, et des influences extérieures.

On parle de conflit d'intérêts lorsque les intérêts financiers personnels, les relations d'affaires personnelles, les activités extra professionnelles, les relations familiales du collaborateur influencent directement ou indirectement les décisions prises au nom de BURBAN PALETTES. Un conflit d'intérêts, potentiel ou avéré est susceptible de porter atteinte à la réputation et aux intérêts du Groupe.

Afin d'éviter les situations, même potentielles, de conflits d'intérêts, BURBAN PALETTES demande que ses salariés ou collaborateurs, lors de leur entrée en fonction, certifient sur l'honneur ne pas être en situation de conflit d'intérêt.

Il est demandé au salarié un total respect de son devoir de loyauté et de son obligation d'agir de bonne foi.

Celui-ci doit signaler immédiatement à sa hiérarchie toute situation, même potentielle, liée à l'activité BURBAN PALETTES dans laquelle il a, ou serait susceptible d'avoir un intérêt personnel direct ou indirect, par lui-même ou par le biais d'un proche.

Il doit s'abstenir d'agir tant que la situation n'a pas été instruite par la Direction et qu'il n'a pas reçu formellement la démarche à suivre.

De plus, BURBAN PALETTES demande à quiconque viendrait à être informé d'une situation de conflit d'intérêts, de communiquer cette information à son supérieur hiérarchique ou à la direction des ressources humaines.

Les commerciaux et managers commerciaux, plus particulièrement exposés, sont soumis à un rappel des règles de bonne conduite à chaque entretien professionnel.

F. TRANSPARENCE ET CONFIDENTIALITÉ

Le Groupe BURBAN PALETTES souhaite instaurer et faire perdurer une relation de confiance et de transparence autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son organisation.

Chaque collaborateur doit veiller à la qualité et à la précision des informations qu'il transmet à l'intérieur et à l'extérieur de la société en faisant preuve d'ouverture sur les questions qui leur sont liées, et ceci dans la limite de la préservation des intérêts propres de la Société, notamment en matière de protection des actifs immatériels de celle-ci (savoir-faire, méthodes, procédures, données techniques, informations et listes clients...). Il doit également ne pas communiquer à l'extérieur de la Société les informations confidentielles qu'il pourrait détenir, quelles que soient ses fonctions.

Ces informations confidentielles concernent tant BURBAN PALETTES que ses partenaires commerciaux, et cette obligation subsiste après le départ du collaborateur ou le terme de la relation contractuelle.

Tous salariés impliqués dans la création, l'actualisation ou la gestion de documents commerciaux, contrats, ou documentation chiffrée, y compris des notes internes en relation avec ceux-ci, doivent apporter une vigilance particulière quant au respect des procédures d'archivage de l'entreprise.

Les documents commerciaux, contrats ou documentations chiffrées sont archivés de manière adaptée, complète et à bonne date, en respectant les procédures de l'entreprise dans ce domaine de telle sorte que ces données fournissent une image fiable de l'entreprise.

Les commerciaux et managers commerciaux, plus particulièrement exposés, sont soumis à un rappel des règles de bonne conduite à chaque entretien professionnel.

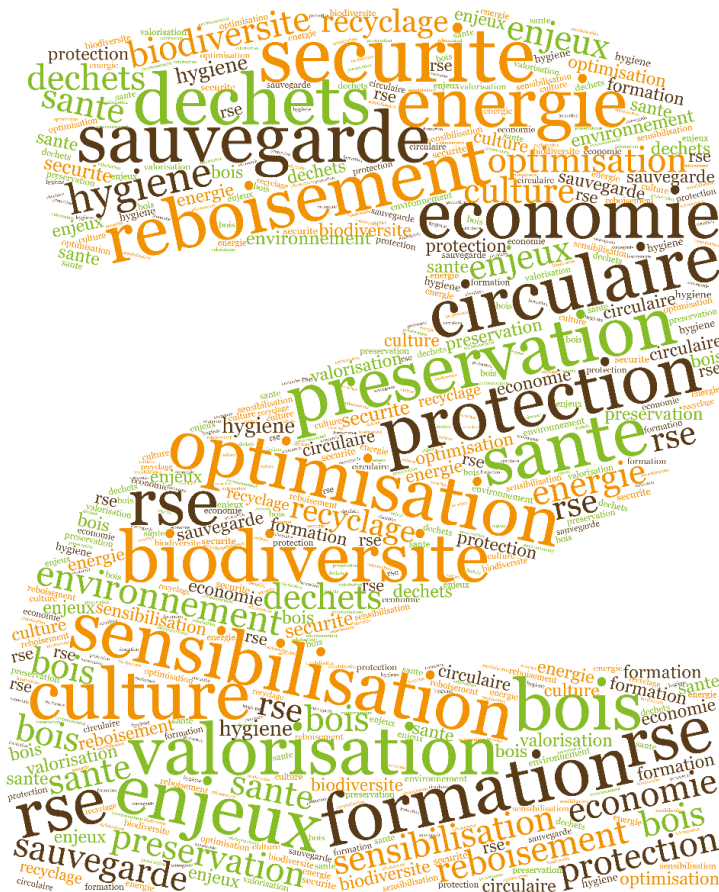
G. SIGNALEMENT DES INFRACTIONS

Tout salarié qui constate une violation de ces principes est invité à faire un signalement à son supérieur hiérarchique, à la direction des ressources humaines, ou au comité d'Éthique, qui s'engage, à garder la confidentialité sur l'origine de la déclaration.

BURBAN PALETTES s'engage à protéger le lanceur d'alerte qui révélerait ou signalerait, de manière désintéressée et de bonne foi, tout manquement aux principes éthiques définis dans cette politique.

Dans un souci de discrétion et afin d'assurer le confort du salarié, une adresse mail dédiée à ce thème, et permettant de s'adresser directement aux membres du comité d'éthique, facilite la prise de contact : comite.ethique@burban-palettes.com.

Aucune mesure de sanction ne pourra être prise par le Groupe à l'encontre d'un collaborateur ayant signalé de bonne foi une préoccupation ou un manquement d'ordre éthique.



POLITIQUE HYGIÈNE SÉCURITE ENVIRONNEMENT DU GROUPE BURBAN PALETTES

II. POLITIQUE HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

A. POLITIQUE

Grand acteur dans le recyclage de palettes en bois en France, BURBAN PALETTES s'intègre entièrement dans une démarche d'économie circulaire. L'entreprise s'inscrit dans un développement de croissance responsable menée par diverses actions liées à la protection de la santé de l'ensemble de nos collaborateurs et à la sauvegarde environnementale.

Nous nous engageons et veillons au respect de la législation en vigueur et des directives du groupe. Ces engagements sont inscrits dans notre politique HSE et établis à travers deux axes majeurs :

1. VEILLER A L'INTÉGRITÉ DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS

Soucieux du bien-être de ses collaborateurs, BURBAN PALETTES s'implique réellement dans l'amélioration continue des conditions de travail afin de préserver leur santé physique et mentale. Cela se traduit par :

- La prévention des risques d'incidents, d'accidents du travail et des maladies professionnelles,
- L'analyse des dangers et risques propres à notre structure,
- La sensibilisation et la formation des collaborateurs à leur poste de travail sur les thématiques de santé et sécurité,
- L'aménagement de nos agences pour développer des moyens d'aide à la manutention mécanique,
- Le développement de la culture sécurité au sein de nos agences.

2. RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Valeur forte de BURBAN PALETTES, la préservation de l'environnement fait partie intégrante de notre activité. Nous nous efforçons de réduire continuellement notre impact écologique par de nombreuses actions

- La sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux,
- La préservation et le développement de la biodiversité,
- La gestion, la réduction de notre production de déchets et la revalorisation du bois en biomasse combustible,
- La prévention des risques de pollution et d'accidents environnementaux,
- La réduction et le suivi de nos consommations énergétiques.

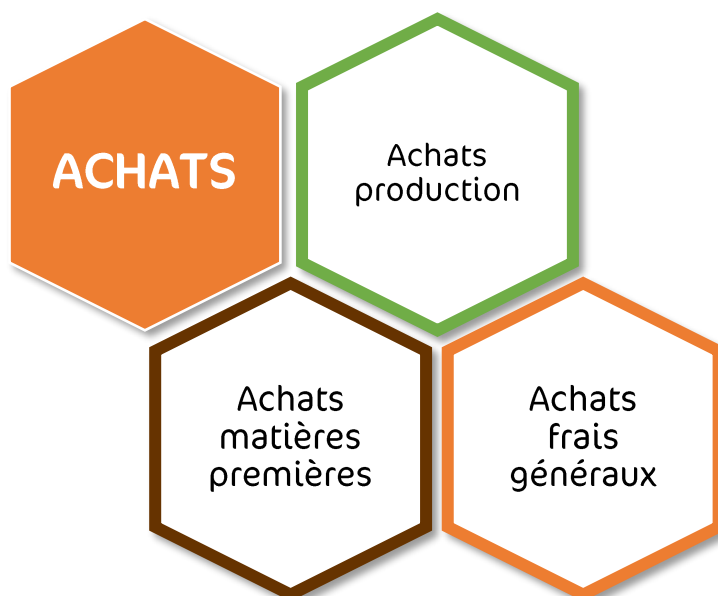
Tous nos engagements s'appliquent à l'ensemble de nos agences au sein desquelles les membres de la direction démontrent leurs implications et veille à l'adhésion de nos collaborateurs.

B. CHARTE ENVIRONNEMENTALE

Soucieux de l'avenir écologique et pionnier dans notre activité de recyclage de palettes bois, nous avons à cœur de préserver les ressources naturelles, environnementales et favoriser le développement de la biodiversité à travers diverses actions :

- Sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux
- Réduction de la production de nos déchets
- Prévention des risques de pollution locale
- Valorisation des déchets bois en biomasse combustible
- Optimisation des flux logistiques (Stop au transport à vide)
- Recyclage des papiers de bureaux, des bouteilles plastiques, canettes
- Suivi et réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Soutien à un programme de reboisement depuis 2019
- Préservation et sauvegarde de la biodiversité
- Développement des actions de compensation carbone
- Réduction et suivi des consommations énergétiques
- Renouvellement des parcs lumineux par des LED
- Récupération des bouchons plastiques pour recyclage et revalorisation
- 0 traitement chimique sur les palettes bois

III. POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES



A. POLITIQUE

1. PRINCIPES

L'objectif de cette politique est d'optimiser les achats du groupe dans le respect de notre politique RSE et de notre Charte Achats Responsables. Nous souhaitons obtenir, par sa mise en œuvre, le meilleur rapport qualité / prix possible, recherchant naturellement à améliorer notre performance économique tout en restant attentifs à notre impact environnemental et social ainsi qu'à celui de nos fournisseurs.

Nous mettons en œuvre différents outils notamment le multi-sourcing dans le but de sécuriser notre chaîne d'approvisionnement pour garantir à chaque instant une continuité d'activité et de services pour nos clients. Nous évaluerons la performance de nos principaux fournisseurs afin de nous assurer du respect de leurs engagements en termes de qualité de produits et services, de coûts, de délais et de respect des principes de notre Charte Achats Responsables.

Les Achats stratégiques sont actuellement définis comme ci-dessous :

- Bois
- Consommables de production
- Matériels industriels
- Parc roulant et de manutention y compris maintenance

2. RELATIONS ET ATTENTES RÉCIPROQUES

Les fournisseurs référencés par le Groupe Burban Palettes sont identifiés et catégorisés – par le service achats – en fonction de leur appartenance à une famille d’achats, stratégique ou non stratégique, et selon leur « poids » au sein de cette catégorie.

Les fournisseurs de rang A sont ceux présentant le poids le plus important et jusqu’à 80% du volume total cumulé de la famille d’achats.

Nous attendons du panel fournisseurs de rang A ainsi connu, le respect des points ci-dessous :

- Adhésion aux principes contenus dans notre charte « Achats Responsables » et à ce titre produire, sur simple demande, tous documents légaux ou certifications demandés.
- Être inscrit dans une démarche ou politique RSE.
- Garantir des relations éthiques et durables.

La politique Achats Responsables du Groupe est largement communiquée auprès des différentes « personnes intervenantes » qui seront garants de son respect et de sa bonne application : organes de direction, responsables d’agences, assistantes d’agences, toute personne pouvant réaliser un acte d’achat dans le cadre de cette politique et du processus afférent.

3. RÉFÉRENCIEMENT D’UN FOURNISSEUR

Lorsqu’un nouveau besoin d’achat est exprimé, et qu’aucun fournisseur déjà référencé par le groupe Burban Palettes ne peut y répondre, il est alors nécessaire de sourcer un nouveau prestataire en vue de le référencer.

Lors d’un référencement de fournisseurs, d’une consultation ou d’un appel d’offres, les « personnes intervenantes » devront être impartiales et équitables. Pour chaque besoin identifié, la mise en concurrence devra être menée le plus largement possible afin de diversifier les offres et les solutions proposées. La sélection devra être fondée sur des critères transparents et objectifs, libres d’intérêts personnels ou de parti pris.

L’assistance du service achats pourra être demandée dès que les « personnes intervenantes » le jugeront nécessaire.

Les offres reçues devront être en tous points comparables sur les produits et services afin de faciliter le choix sur des critères objectifs, prix, délais, coûts additionnels transports, maintenance...

Tous les achats seront effectués conformément au processus achat qui est connu de tous. Il y est précisé notamment les seuils de validation en euros au-delà desquels la partie exprimant le besoin d’achat devra obtenir une validation du service achat ou de la direction. Le processus achat fixe ainsi le cadre et les étapes de validation indispensables afin de protéger l’entreprise de toute dépense qui ne serait pas souhaitée et qui lui serait préjudiciable.

Chaque fois qu'il sera jugé nécessaire et/ou dans le cas d'un projet global ayant un impact sur le Groupe ou sur plusieurs services, une consultation plus générale ou un appel d'offres pourra être lancée.

Il sera tout à fait possible à tout moment, de remettre en concurrence un fournisseur déjà référencé afin de s'assurer qu'il reste compétitif et qu'il répond toujours à nos attentes. Néanmoins, dans le cadre de la relation de confiance installée, il devra être informé de la démarche.

Il est strictement interdit de diviser volontairement un projet en plusieurs « lots » dans le but de se soustraire à l'une ou l'autre des obligations définies dans notre politique achats et notamment les seuils de validation des achats en euros.

4. APPELS D'OFFRES (SERVICE ACHATS / DIRECTION)

La présente politique définit le processus d'appels d'offres et les principaux critères pris en compte pour l'évaluation des réponses reçues des candidats.

Un support d'appel d'offres et/ou un cahier des charges, simple mais complet, devra être transmis à tous les soumissionnaires préalablement sourcés et pouvant répondre aux besoins exprimés.

Il devra comporter obligatoirement les éléments suivants, afin d'assurer l'égalité de traitement tout au long du processus de consultation :

- Une présentation générale du groupe et de sa Charte Achats Responsables, par ailleurs il sera précisé que chaque société consultée devra la retourner signée avec son dossier de réponse. Sans validation de la Charte Achats Responsables, la candidature ne sera pas prise en compte.
- Le planning de la consultation et les modalités de réponses.
- L'énoncé détaillé des critères d'évaluation de l'offre, notamment : critères RSE comme la certification PEFC / FSC pour les achats de bois, compétitivité tarifaire, offre de services... Ces critères seront identiques pour chaque société consultée de façon à garantir l'impartialité et l'égalité de traitement.
- Le cahier des charges et l'expression précise de nos besoins, de nos contraintes et attentes en termes de qualité et de services.
- Nos exigences en matière de livraison et de facturation (point unique ou multi sites). Un annuaire des sites Burban Palettes devra être communiqué.
- Les conditions de règlement, conformément à la loi LME.

A l'issue des échanges et périodes de négociation, le choix de l'offre la plus adaptée sera arrêté collégialement. Les résultats seront évalués selon les critères communs préalablement définis, en toute impartialité s'attachant à la performance globale de l'offre uniquement.

Les personnes décisionnaires seront A minima : la partie interne concernée ou ayant émis le besoin, le service achats et la direction.

Un retour devra être fait à tous les soumissionnaires non retenus, en conservant la confidentialité des autres offres reçues.

5. ÉTHIQUE

Les Acheteurs représentent le Groupe Burban Palettes auprès de ses partenaires commerciaux extérieurs, à ce titre ils doivent être en tous points exemplaires dans leurs échanges.

- Il est interdit d'accepter tout cadeau d'une valeur plus que symbolique de la part d'un fournisseur. Les gratifications sous formes d'argent, de matériels ou de services sont interdits.
- L'acheteur doit conserver la stricte confidentialité de toutes les informations auxquelles il peut avoir accès, qu'elles soient internes au Groupe Burban Palettes ou relatives aux offres techniques ou financières reçues de fournisseurs dans le cadre de consultations.
- Il ne doit pas tirer personnellement profit du référencement ou de la validation d'un projet auprès d'un prestataire.
- L'acheteur est le garant de tous les principes énoncés dans la présente politique et notamment devra s'assurer de l'égalité de traitement et de la réelle mise en concurrence lors de ses démarches.

Il est précisé ici que tout manquement constaté par des salariés du Groupe pourra être remonté au Comité Ethique, via l'adresse mail de façon strictement anonyme. Toute situation anormale pourra donner lieu à des sanctions disciplinaires.

B. CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES

Le Groupe BURBAN Palettes mène depuis plusieurs années une politique RSE ambitieuse. Notre volonté est de bâtir des relations durables avec nos fournisseurs, basées sur la responsabilité éthique et sociale et sur le respect de l'environnement.

Par cette charte, nous engageons nos fournisseurs à nous rejoindre sur les points suivants :

- Le respect des Droits de l'Homme et la stricte conformité avec nos obligations contractuelles, administratives, sociales et réglementaires.
- La garantie que notre activité et nos produits respectent les normes et les réglementations en matière d'environnement et de sécurité.
- L'égalité des chances, l'impartialité dans le référencement, l'application de critères communs lors de l'évaluation des réponses à appel d'offres ou projets.
- L'éthique de nos relations fournisseurs, en proposant autant que possible des partenariats sur le long terme.

- La préservation des ressources forestières de la planète. Le réemploi systématique en fonction de nos cahiers des charges production et qualité, d'éléments de bois recyclés plutôt que de bois neuf. Le référencement de fournisseurs de bois neuf obligatoirement certifiés PEFC ou FSC.
- L'optimisation des processus et du transport pour réduire au maximum notre impact environnemental.
- La participation active au développement et à l'animation de nos territoires d'implantation par des achats régionaux et nationaux principalement.

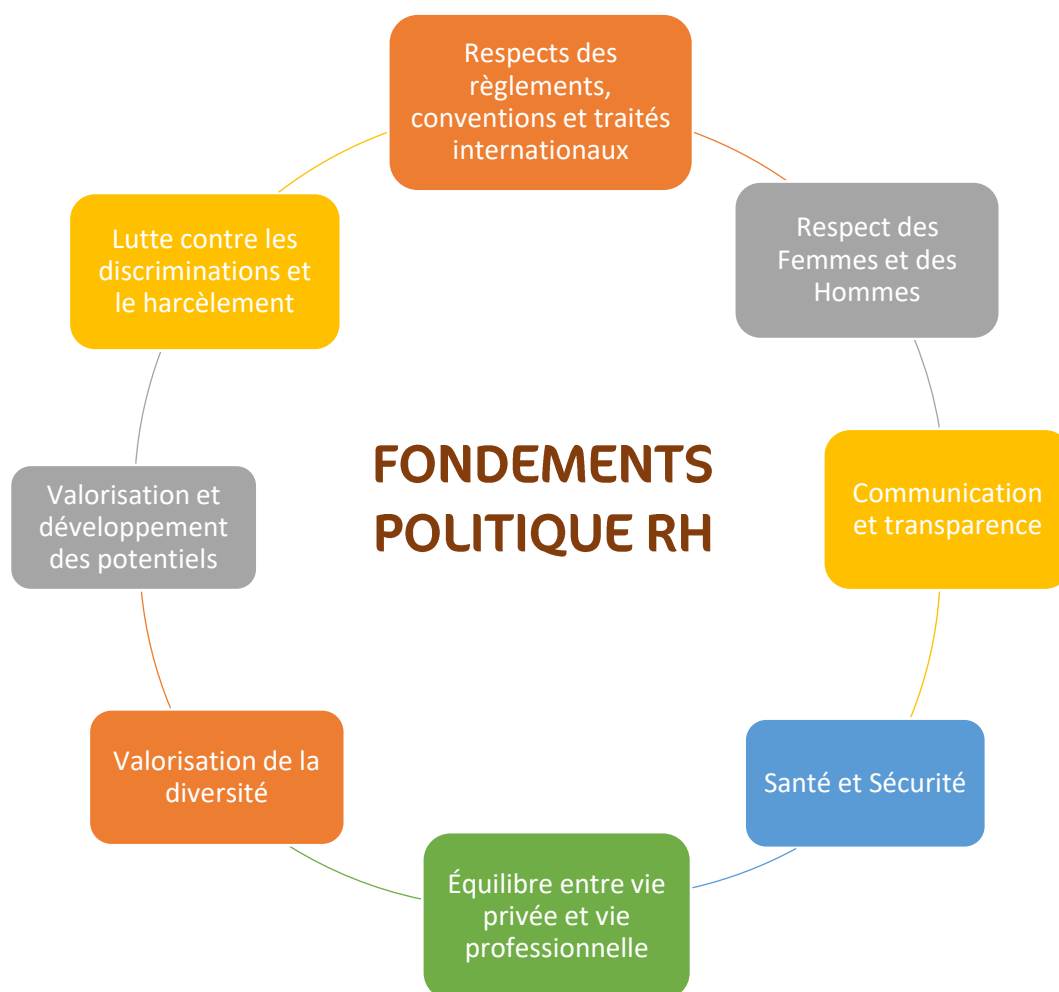


POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE BURBAN PALETTES

IV. POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

La Politique Ressources Humaines de notre entreprise est dictée par nos engagements et nos valeurs. Elle repose sur un ensemble de principes et de pratiques participant à la performance de l'entreprise et favorisant l'épanouissement des collaborateurs.

Notre politique RH est en phase et contribue à la stratégie d'entreprise. De plus, elle se fonde et est en accord avec les valeurs et la culture de notre société.



LE GROUPE BURBAN PALETTES S'ENGAGE À :

- Se conformer à la législation dans l'ensemble des domaines de l'entreprise,
- Respecter et favoriser nos territoires pour nous inscrire au sein d'eux
- Faire de la mixité des équipes un fondement de notre réussite,
- Améliorer sans cesse les conditions de travail et la sécurité des sites,

A. RESPECTS DES RÈGLEMENTS, CONVENTIONS ET TRAITÉS INTERNATIONAUX

L'ensemble de nos pratiques, nos choix, nos décisions sont respectueuses et en accord avec « La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme » du 10/10/1948.

Nous nous engageons à suivre les principes et les droits fondamentaux au travail selon les Conventions Fondamentales de l'Organisation du Travail :

- Liberté syndicale et reconnaissance effective du droit de négociation collective,
- Élimination du travail forcé ou obligatoire
- Abolition effective du travail des enfants
- Amélioration de la condition de travail,
- Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Dans le cadre de son engagement, le Groupe Burban Palettes a mis en place une Charte attestant sa lutte contre le travail dissimulé. Celle-ci est affichée sur chaque agence du Groupe pour affirmer son implication.

B. RESPECT DES FEMMES ET DES HOMMES

Le Groupe Burban Palettes Recyclage s'inscrit dans une démarche prônant le respect et la bienveillance entre tous. Il s'engage à faire vivre une culture en faveur de la diversité ainsi que de l'égalité entre les Femmes et les Hommes et plus généralement refuser et condamner toute forme de discrimination, de harcèlement et de violence.

Pour cela, le Groupe veille aux respects des fondements suivants :

- Le travail d'équipe est encouragé, les succès comme les échecs sont partagés,
- Il est indispensable de reconnaître les idées des autres ainsi que leurs contributions. Nous devons écouter avec bienveillance chaque idée, proposition, critiques et s'en servir pour avancer,
- Le manque de respect notamment par abus de langage ou par des gestes inappropriés sont proscrits. Le dénigrement de collègues est contraire aux valeurs du Groupe,
- Notre entreprise se base sur des fondements de loyauté, de partage et de valorisation des collaborateurs quel que soit leur genre.

Dans le cadre de son engagement, le Groupe Burban Palettes a mis en place une Charte de lutte contre les discriminations et le harcèlement. Celle-ci est affichée sur chaque agence du Groupe pour affirmer son implication.

C. COMMUNICATION ET TRANSPARENCE

Burban Palettes s'engage à s'appuyer sur le dialogue social pour développer les politiques RH, les avantages sociaux et de rendre acteurs l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. Elle s'engage à respecter le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux et de négocier avec les eux les avancer en matière d'avantages sociaux et d'intérêts collectifs.

La communication et l'écoute directe des collaborateurs font partie des fondements de l'entreprise, chaque collaborateur peut librement contacter l'ensemble les membres de la Direction s'il souhaite un échange. Cependant, le respect de la hiérarchie est primordial dans nos organisations afin de faciliter les échanges.

Conformément à la législation, notre société s'engage à respecter la liberté d'expression et d'opinion. Cependant, chacun dispose à titre personnel de ses opinions, chacun est libre de les exprimer en dehors du temps de travail et toujours dans le respect des opinions d'autrui. Chacun des collaborateurs doit agir avec discernement et respect afin d'être en accord avec les valeurs de l'entreprise lorsqu'il peut être apparenté à celle-ci.

Pour favoriser la transparence, l'ensemble des décisions de la Direction sont communiquées par voie d'affichage au sein de l'ensemble des sites.

D. SANTÉ ET SÉCURITÉ

L'environnement de travail de nos collaborateurs, leur santé et leur sécurité est une priorité au sein du Groupe. Nous nous engageons à prendre les précautions nécessaires à l'optimisation de l'existant dans une démarche d'amélioration continue.

Chaque collaborateur est responsable de sa sécurité et celle des autres. Ainsi, des affichages sont visibles sur l'ensemble des agences Burban afin de connaître les procédures en cas d'urgence, les référents selon la situation et les procédures à suivre.

Afin de sensibiliser chaque collaborateur dès son entrée dans l'entreprise, un Livret HSE lui est transmis. Ainsi, ils peuvent dès le premier jour, prendre connaissance des règles de sécurité, les produits chimiques présent, les points de rassemblements...

Le Groupe est très vigilant à la formation de collaborateur. En effet, il est de notre devoir de nous assurer que les travailleurs conduisant des engins ont toutes les connaissances et compétences nécessaires pour l'utilisation de outils spécifiques. Ainsi, des formations métiers (internes ou externes) sont réalisées puis des évaluations objectives sont conduites avant toutes délivrances d'une habilitation. Nous nous devons de nous assurer que nos collaborateurs sont en parfaites maîtrise de leurs outils tant pour les autres que pour eux-mêmes.

E. L'ÉQUILIBRE ENTRE VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE

Soucieux de l'équilibre vie privée et vie professionnelle, la société s'engage à favoriser des conditions de travail permettant cette harmonie. En effet, pour que chaque collaborateur donne le meilleur de lui-même le Groupe Burban Palettes respecte les besoins de chacun.

Consciente que l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle est primordial pour l'épanouissement de nos collaborateurs, les managers veilleront aux rythmes des salariés de leurs équipes. Les réunions seront planifiées à des heures cohérentes avec les horaires de travail, les déplacements devront être planifiés plusieurs jours en avances.

Burban Palettes s'engage à ne collecter et archiver uniquement des données indispensables à son activité et les utiliser exclusivement en interne

Dans une optique de complète confidentialité, les membres du Service RH et tout collaborateur accédant à des données personnelles, signeront une Clause de confidentialité annexé à leur contrat de travail.

F. VALORISATION DE LA DIVERSITÉ

Depuis le début de sa création le Groupe Burban Palettes prône la diversité. Notre plus grande richesse provient de nos collaborateurs et de leurs différences.

L'ensemble de nos postes sont accessibles à tous, aux Femmes et aux Hommes, aux Juniors et aux Seniors, à l'ensemble des Handicaps, avec ou sans diplôme...

Le Groupe est un acteur fort de l'inclusion. Nous nous engageons dans nos politiques RH à toujours :

- Privilégier les acteurs locaux,
- Accompagner les populations fragilisées,
- Nouer des partenariats responsables en matière sociale

Afin de participer activement et de manière responsable au développement de nos territoires et d'être un acteur dynamique de la croissance de nos régions.

Nos engagements valorisant la diversité s'appliquent tout au long de la carrière de nos collaborateurs : recrutement, formation, promotion, ... La diversité de nos équipes est une force.

G. VALORISATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES POTENTIELS

Parce qu'ils sont partis prenantes de notre développement et de notre réussite, nous veillons à insérer durablement, et à accompagner, nos collaborateurs dans leurs ambitions au sein du Groupe mais également dans leurs projets personnels.

Des outils de gestion des emplois et des compétences sont mis en place afin de faciliter les passerelles, les mobilités, les évolutions...

Notre secteur d'activité étant spécifique et nécessitant une expertise métier forte, des référents métiers sont désignés sur chaque site. Ils ont pour mission d'accompagner les nouveaux collaborateurs dans le transfert de compétences. Pour cela, des livrets d'accompagnement par métier sont complétés permettant à chacun d'avancer à son rythme et accompagner le développement des compétences de chaque potentiel.

H. LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE HARCÈLEMENT

Burban Palettes condamne tous actes de discrimination et de harcèlement. Le groupe s'engage dans la lutte contre les discriminations et le harcèlement. Pour cela, il s'engage à sanctionner tout acte ne respectant pas la législation ou condamnable en matière de discrimination et de Harcèlement.

Un référent Harcèlement est nommé dans l'entreprise. Afin que chacun puisse le contacter son numéro est accessible sur chacune des Agences BPR.

Afin que chacun soit entendu en matière de lutte contre les discriminations et le harcèlement, une enquête RH pour mal-être au travail est diligentée pour chaque alerte réalisée. Un membre du service RH et le référent Harcèlement réalisent conjointement cette enquête afin d'analyser de manière objective les situations. Selon les résultats, des actions de préventions peuvent être mises en place, comme une médiation, ou des sanctions si nécessaire.

Dans le cadre de son engagement, le Groupe Burban Palettes a mis en place une Charte de lutte contre les discriminations et le harcèlement. Celle-ci est affichée sur chaque agence du Groupe pour affirmer son implication.

Burban Palettes Recyclage s'engage à protéger le lanceur d'alerte qui signalerait tous actes ou suspicions d'agissements contraires à l'éthique et à la déontologie : dont tout actes de discriminations ou de harcèlement. Cette protection s'opéra pour chaque alerte lancée de bonne foi et sans intérêt personnel.

LANCEUR D'ALERTE

VOUS ÊTES VICTIMES OU TÉMOINS D'ACTES CONTRAIRES A L'ÉTHIQUES OU AU CHARTES DE L'ENTREPRISE ?

1 – Alerte le Comité d'Éthique en envoyant un mail circonstancié avec des éléments de preuves si possible à l'adresse : comite.ethique@burban-palettes.com

2 – Les membres du comité recevront votre alerte

- S'ils la considèrent urgente et prioritaire = Ils organiseront une réunion extraordinaire
- S'ils la considèrent importante mais non urgente = Ils s'inscriront à l'ordre du jour de leur prochaine réunion.

VOTRE ANONYMAT SERA ASSURÉ TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE.

PROTECTION DU LANCEUR D'ALERTE

Burban Palettes Recyclage s'engage à protéger le lanceur d'alerte qui signalerait tous actes ou suspicions d'agissements contraires à l'éthique et à la déontologie (crime, délit, violation grâce des politiques de l'entreprise, menaces, préjudices pour la société). Cette protection s'opéra pour chaque alerte lancée de bonne foi et sans intérêt personnel.

GROUPE BURBAN PALETTES

14 rue de Monbary

45140 ORMES

02 38 74 77 77

www.burban-palettes.com

Rédaction : Burban Palettes

Conception graphique : Burban Palettes

Édition : Décembre 2021

